

EOLIEN

Vigi Eole réagit



Vigi Eole a pour objectif de protéger les espaces naturels et les paysages de la Gironde et des départements limitrophes et plus particulièrement Reignac et des communes avoisinantes de la Haute Gironde Photo archives

L'association Vigi Eole réagit suite à l'article paru dans notre édition du vendredi 11 janvier 2013 intitulé "Après le nucléaire, Braud pourrait accueillir l'éolien"

Rappelons que le schéma régional éolien aquitain (SRE), approuvé par arrêté préfectoral exclut l'implantation de toute éolienne à moins de 5 kilomètres de la centrale.

Le dossier de ce schéma, porté par le conseil régional, a normalement été transmis à toutes les mairies, et les conseillers ont du être informés que plus de 500 hectares du territoire de leur commune sont retenus pour le développement de

l'énergie éolienne. Si par mégarde le conseil municipal n'a pas répondu à la consultation publique organisée à cette occasion (du 1^{er} mars au 30 avril 2012), son avis est réputé favorable.

Avec l'amendement concernant la suppression du dispositif des ZDE (ndlr, zone de développement éolien), les conseillers municipaux n'auront plus leur mot à dire et laisseront ainsi les promoteurs installer des machines gigantesques à proximité des zones habitées, alors que le potentiel éolien des sites est déplorable.

D'ailleurs, on constate déjà que les puissances produites sont dérisoires par rapport aux puissances installées. A titre d'exemple, le 9 janvier 2013 à 16 h, les éoliennes n'ont produit que 6 % des 7 000 mégawatts de puissance installée (source RTE). Mais pourquoi les promoteurs de l'éolien industriel se priveraient-ils d'un tel développement ? »